



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équarrissage

Question écrite n° 12094

### Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la taxe d'équarrissage. Elle lui rappelle que, lors de la présentation de ce texte par son prédécesseur, il avait été convenu qu'une évaluation serait faite après un an d'application, engagement repris par l'actuel gouvernement. Devant l'impatience légitime de la profession de la boucherie-charcuterie, elle lui demande quand aura lieu cette évaluation et qui en sera chargé. Elle lui indique par ailleurs qu'une réflexion devra nécessairement s'engager sur le champ d'application de cette taxe et notamment son paiement.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a commandité auprès du comité permanent des inspections un rapport d'évaluation du service public de l'équarrissage. Ce rapport a été publié en mai 1998 et peut être transmis à l'honorable parlementaire si elle le désire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12094

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1549

**Réponse publiée le :** 8 février 1999, page 746